

Checklist du dossier de contrôle SDJES

Checklist pour rassembler les pièces susceptibles d'être demandées lors d'un contrôle d'ACM.

Version	Vérifié le	Prochaine revue	Champ
1.0	28/08/2026	28/02/2027	Accueil collectif de mineurs

À savoir : Ce support AnimyJob est un modèle pratique. Il ne remplace pas un formulaire officiel, une décision administrative, un avis professionnel ou les obligations propres à votre situation.

Utilisation

À adapter au fonctionnement de l'accueil et aux consignes de l'organisateur.

Déclaration / organisation

- ☐ Récépissé ou éléments TAM disponibles
- ☐ Projet éducatif
- ☐ Projet pédagogique
- ☐ Coordonnées organisateur / direction

Observations :

Mineurs

- ☐ Présences
- ☐ Renseignements sanitaires disponibles de façon confidentielle
- ☐ Justificatifs vaccinaux
- ☐ Autorisations utiles

Observations :

Équipe

- ☐ Présence du personnel
- ☐ Diplômes / titres / livrets de formation
- ☐ Suivi des taux d'encadrement
- ☐ Justificatifs requis par l'organisateur

Observations :

Santé

- ☐ Responsable du suivi sanitaire identifié
- ☐ Registre des soins
- ☐ Trousse de premiers soins
- ☐ Traitements et ordonnances conservés correctement

Observations :

Assurance

- ☐ Attestation RC organisateur
- ☐ Attestation RC exploitant des locaux si distinct / selon situation

Observations :

Locaux / sécurité

- ☐ Registre de sécurité ERP accessible
- ☐ PV / documents de sécurité disponibles
- ☐ Plan / consignes d'évacuation
- ☐ Convention ou autorisation d'utilisation des locaux si utile

Observations :

Restauration si concernée

- ☐ PMS / procédures d'hygiène
- ☐ Enregistrements de températures
- ☐ Traçabilité / plats témoins selon organisation
- ☐ Allergènes / menus

Observations :

Situations particulières

- ☐ Pièces baignade / APS
- ☐ Local avec hébergement
- ☐ Moins de 6 ans / PMI
- ☐ Transport autocar
- ☐ Séjour étranger

Observations :

Points de vigilance

Ce support AnimyJob est un modèle pratique. Il ne remplace pas un formulaire officiel, une décision administrative, un avis professionnel ou les obligations propres à votre situation.

Sources de vérification

- **Ministère chargé de la Jeunesse - Législation et réglementation des accueils collectifs de mineurs**

CASF, notamment L.227-1 à L.227-12 et R.227-1 à R.227-30
<https://www.jeunes.gouv.fr/legislation-et-reglementation-des-accueils-collectifs-de-mineurs-247>

- **Ministère chargé de la Jeunesse - Téléprocédure Accueils de Mineurs (TAM)**

Déclaration des ACM via TAM
<https://www.jeunes.gouv.fr/la-teleprocedure-accueils-de-mineurs-tam-250>

- **Légifrance - Projet éducatif - Code de l'action sociale et des familles**

CASF R.227-23 à R.227-26
<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006178347/>

- **Légifrance - Arrêté du 20 février 2003 relatif au suivi sanitaire des mineurs**

Arrêté du 20 février 2003, art. 1 à 4
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT00000602110/>

- **Légifrance - Assurance de responsabilité civile relative aux accueils de mineurs**

CASF R.227-27 à R.227-30
<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006178348/>

- **Service-Public.fr - Règles de sécurité incendie d'un établissement recevant du public**

Registre de sécurité ERP et obligations associées
<https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F31684>

Statut : Ce document est un modèle AnimyJob établi à partir des sources ci-dessus. Il ne constitue pas un formulaire émis, homologué ou validé par l'administration. Vérifiez toujours les règles particulières de votre accueil et les instructions de votre SDJES, collectivité, assureur, service de santé ou gestionnaire de locaux.